

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

**2. Procédure :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet du marché :**

Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération - 2025 à 2028

**4. Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation a pour objet la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération (notamment les piscines).

Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération et plus précisément VILLAGE- NEUF (68128) et SAINT-LOUIS (68300).

**5. Classifications CPV :**

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45 43 10 00-7	Carrelage
45 43 11 00-8	Carrelage de sols
45 43 12 00-9	Carrelage mural
45 43 21 00-5	Travaux de pose de revêtements de sols



## 6. Durée du marché – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'au 31 décembre 2025. Par la suite, il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période d'une année à chaque fois. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le pouvoir adjudicateur pourra toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins 3 mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnité.

Le(s) délai(s) d'exécution des prestations est (sont) précisé(s) dans chaque bon de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

Il est toutefois précisé que les travaux devront majoritairement être réalisés durant les périodes de fermeture des équipements. Ces périodes sont précisées dans le CCTP.

Le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de réaliser les prestations dans les délais impartis, tout en respectant les préconisations des matériaux employés, sous peine de se voir appliquer des pénalités.

## 7. Forme de l'accord-cadre :

Les prestations donnent lieu, à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 -1 ; R2161 -1 à 6 et R2161 -13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

ANNEE CIVILE D'EXECUTION	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL (€ HT)
2025	Sans	220 000,00 €
2026		75 000,00 €
2027		75 000,00 €
2028		75 000,00 €

## 8. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non.
- Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.
- Les variantes sont exigées : Non.
- Options au sens du droit européen :
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront à fixer ultérieurement. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre.
  - Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
  - Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.



- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont révisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Aucune garantie ou cautionnement exigé.
- Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant du bon de commande émis est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

#### 9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - o La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - o La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - o Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - o La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.
- Les attestations d'assurances de responsabilités civile et décennale en vigueur.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 10. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	50 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %
3	Performance environnementale	10 %

#### 11. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre du critère " Valeur technique de l'offre ", du critère de " Prix des prestations" et du critère " Performance environnementale " est indiqué dans le règlement de consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.



12. Date limite de réception des offres :

Vendredi 14 mars 2025 à 12h00

13. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 13 février 2025

